

Inscription des étudiants étrangers

1. Première inscription en Licence

1.1. Licence, 1^e année (L1)

Sont autorisés à s'inscrire en L1 :

- les titulaires du **baccalauréat européen** ou international
- les étrangers reconnus **apatrides ou réfugiés** par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) (et, le cas échéant, après avis du directeur de cet Office, les demandeurs qui n'ont pas encore obtenu le bénéfice de ce statut)

En ce cas, la Faculté vérifie:

- que les candidats possèdent un niveau suffisant de compréhension de la langue française
- et qu'ils sont titulaires d'un diplôme ouvrant accès à l'enseignement supérieur dans le pays où il a été obtenu.

1.2. « L1 Propédeutique »

= deux semestres sur programme : allégé en nombre de modules disciplinaires, avec renforcement en méthodologie - français écrit (voir le détail dans le *Livret de l'étudiant 2011-2012*).

Destiné aux étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat européen ou international, sous deux conditions :

- être **titulaires d'un diplôme ouvrant accès à l'enseignement supérieur dans leur pays**.
- réussir un **test de langue française** (date fixée par la faculté)

Après validation complète des modules de L1 propédeutique, l'étudiant sera inscrit en L1 l'année suivante, pour valider le complément des modules L1.

En cas d'échec au terme des deux semestres, une seule réinscription en L1 propédeutique sera autorisée.

3) Inscription directe en 3^e année de Licence

Les candidats titulaires d'un **diplôme universitaire de théologie** d'un pays hors Espace de Bologne doivent faire parvenir au secrétariat de la Faculté, avant le 15 juillet, un **dossier de validation des acquis**, qui sera examiné par le collège des enseignants de la Faculté. Le dossier devra comporter les pièces suivantes :

- Copies des diplômes
- Curriculum vitae
- Descriptif du parcours d'études
- Attestation d'inscription à l'Université
- Motivation du séjour
- Attestation d'assurance maladie étrangère
- Papiers en règle, copie carte d'identité
- Attestation de revenus (bourse, etc.)
- Attestation de logement.

1. Préinscription d'étudiants étrangers hors Espace Economique Européen ou Suisse

Condition : connaître le Français

Avec un niveau C1 ou C2 ou un Certificat Avancé 2 l'étudiant peut s'inscrire directement dans la formation de son choix si l'a reçu son autorisation de pré-inscription.

Avec un niveau B2 ou certificat Intermédiaire 3 ou Avancé 1, l'étudiant devra suivre obligatoirement des [cours de français](#) en plus des cours de sa formation.

soit stage intensif de juillet, août et/ou septembre pour s'inscrire dès le 1er semestre.

soit un minimum de 15h par semaine au 1er semestre (octobre à février) pour s'inscrire au 2nd semestre

Avec un niveau A1, A2 ou B1 l'étudiant devra suivre obligatoirement un an d'études en langue française avant de pouvoir s'inscrire en faculté.

Comment s'inscrire ?

A/ Obtenir une autorisation de pré-inscription de la faculté

En faire la demande par courrier **avant le 15 juin 2012** au secrétariat de la faculté, joindre au courrier les pièces suivantes :

- Lettre de motivation rédigée en français et comprenant :
 - nom - prénom - date et lieu de naissance
 - projet pédagogique (diplôme souhaité, filière, niveau, etc.)
 - diplômes obtenus et parcours universitaire
- La photocopie des diplômes y compris le diplôme de fin d'études secondaires et ceux sanctionnant les connaissances en français
- Un curriculum vitae
- Pour la pré-inscription l'étudiant devra fournir un document attestant de son niveau de français.

Pour pouvoir s'inscrire (en septembre sur place) il faut avoir reçu une autorisation de pré-inscription de la faculté, avant le 15 juillet de l'année d'inscription.

B/ Demander un visa long séjour auprès l'ambassade ou Service des Visas françaises dès réception de de l'attestation de pré - inscription.

(Sont dispensés de ce dernier les ressortissants de l'Union Européenne, l'Islande, la Norvège, et la Suisse.)

La procédure d'inscription varie selon le pays de provenance.

Pour une trentaine de pays* une **procédure de [candidature en ligne](#)** a été mise en place **par le gouvernement français** :

Site : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-formulaires_831/espace-etudiants_12793/etudier-france_12794/demarches-administratives_12818/visas-etudiants_27131.html

Elle est obligatoire pour l'obtention du [visa "étudiant"](#).

*** Ces pays sont les suivants :** Algérie, Argentine, Brésil, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo - Brazzaville, Corée du Sud, Côte d'ivoire, Etats Unis, Gabon, Guinée - Conakry, Inde, Japon, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Ile Maurice, Mexique, Russie, Sénégal, Syrie, Taiwan, Tunisie, Turquie, Vietnam.

L'étudiant qui vient d'un autre pays doit contacter directement la formation de son choix (Licence, Master, Doctorat).

A l'arrivée en France

Rencontrer le responsable des études choisies, faire ses inscriptions pédagogiques et administratives, et régler les frais de scolarité.

4. Inscription en Master Recherche

4.1. Etudiants en échange universitaire dans le cadre d'une convention entre Facultés

Dès leur arrivée, les étudiants sont priés de contacter Mme Nicola Stricker (par courriel: nicola.stricker@wanadoo.fr) pour prendre rendez-vous et établir avec elle leur contrat d'étude, c'est-à-dire choisir leurs cours et s'inscrire aux examens.

4.2. Autres étudiants

Tout étudiant (ressortissant ou non de l'Union Européenne), désireux de s'inscrire pour la 1ère fois en Master, doit être titulaire, lors de son arrivée en France, d'un **diplôme universitaire de théologie de niveau Licence**, et préalablement déposer une demande, appuyée par un dossier comportant les pièces suivantes.

Dossier à adresser au secrétariat de la Faculté :

- Copies des diplômes
- Curriculum vitae
- Descriptif du parcours d'études
- Attestation d'inscription à l'Université
- Bref descriptif du travail prévu en Master : sujet du travail envisagé, pourquoi ce sujet, quel aspect, quel intérêt, etc.
- Attestation d'assurance maladie étrangère
- Papiers en règle, copie carte d'identité
- Attestation de revenus (bourse, etc.)
- Attestation de logement.

Le dossier sera examiné par le collège des enseignants de la Faculté, qui se prononcera sur admission en Master.